

Assemblée Départementale de la SNSM

25 octobre 2008

Fouesnant

Monsieur le Président,

Monsieur le Préfet,

Mesdames et messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs,

C'est un plaisir pour moi que de participer à votre assemblée départementale. Je voudrais d'abord excuser l'absence de Pierre Maille, Président du Conseil général du Finistère qui avait d'autres obligations et qui m'a demandé de le représenter.

Conseillère générale du canton de Fouesnant, j'ai particulièrement l'habitude de rencontrer les bénévoles de la station de Beg meil et leurs épouses que je salue ici aujourd'hui. Il me paraît très important pour l'élue que je suis d'accompagner et de soutenir votre association que ce soit au niveau départemental comme au niveau local. J'ai l'habitude de leur dire que c'est en partie grâce à eux que nous avons un littoral sécurisé pour les hommes et protégé dans son environnement.

Mon intervention de ce matin me donne l'occasion de vous dire combien l'accompagnement de la SNSM est non seulement une nécessité mais également un devoir pour le Département du Finistère.

Vous êtes une association reconnue d'utilité publique et, à ce titre, vous méritez une attention particulière. Elle l'est d'autant plus, ici dans le Finistère, que notre département est un département littoral avec toutes les spécificités que cela engendre.

Mais, depuis cette année, notre volonté est de nous associer encore plus étroitement à votre action.

Nous avons l'habitude jusqu'ici de vous fournir un soutien financier annuel récurrent sous la forme de 2 subventions annuelles : l'une pour le fonctionnement (l'année 2007, cela équivalait à une somme de 114 000 €uros) et l'autre pour l'investissement représentant l'année dernière 87 500 €uros avec une clé de répartition de 50% pour la SNSM, 25% pour le Conseil Régional de Bretagne et 25% pour le Conseil général du Finistère.

Vous le savez, le Conseil général a adopté son agenda 21 il y a maintenant 2 ans. Cette démarche fixe les politiques publiques à travers des axes et des objectifs liés au développement durable.

Ce mot de développement durable peut paraître à certains galvaudé et il est vrai qu'il est aujourd'hui utilisé de manière très large.

Mais pour nous, conseil général du Finistère, ces mots ont un véritable sens : il s'agit de participer à la construction d'un Finistère durable et solidaire.

Ainsi, nos politiques départementales intègrent des problématiques que vous connaissez bien : mieux vivre ensemble, prévenir les risques et préserver notre cadre de vie.

Ce nouveau schéma nous a amené à retravailler sur notre livre bleu du nautisme 2008 - 2014 qui a été validé au mois de juin dernier.

Notre premier axe est de faire du Finistère un département exemplaire pour le développement durable du nautisme. Cela passe notamment par la promotion des bonnes pratiques nautiques et par la gestion environnementale.

Un axe se consacre à la promotion d'un nautisme porteur de solidarités. Et un autre axe est lié au fait de mieux communiquer pour partager la culture et les valeurs maritimes.

Outre les politiques publiques, notre agenda 21 nous incite également à travailler de manière différente avec nos partenaires. Dans le langage « durable » on parle de nouvelle gouvernance.

Et pour le conseil général du Finistère, cette gouvernance s'applique notamment par le soutien du dynamisme associatif en recherchant des partenariats clairs dans le cadre de contrats d'objectifs et de moyens, respectueux de l'engagement bénévole.

C'est donc, à ce titre, qu'à partir de cette année, la SNSM et le conseil général du Finistère vont travailler sur un projet de convention pluriannuelle d'objectifs qui permettrait d'inscrire notre partenariat dans la durée et de donner à votre association davantage de visibilité en matière financière.

Pour votre information, ce projet sera proposé au vote des élus le 3 novembre prochain lors de la commission permanente.

Cette convention, prévue pour 3 ans, renouvelable après une évaluation du partenariat. Elle prévoit les modalités de participation financière du département mais aussi, et c'est nouveau, des actions communes en matière de communication sur des préoccupations communes comme la sécurité en mer et la prévention des usagers plaisanciers et professionnels.

Enfin, pour terminer, je ne voulais pas quitter votre assemblée sans vous donner un « scoop », si s'en est un d'ailleurs.

La première action de communication « commune » sera effective dès le 1^{er} janvier 2009. En effet, vous le savez, le Conseil général a une tradition de publication d'un agenda assez reconnu. Le thème de l'année 2009 sera la mer. Une page de cet agenda a été mis à la disposition de la SNSM ; les photos de cet agenda ont été prises par des bénévoles de la SNSM embarqués à bord de leur vedette, qui ont flashé nos côtes finistériennes et qui ont fait don de ces photos au conseil général : elles serviront de conducteurs au bas de toutes les pages de l'agenda. 600 bénévoles ont participé à cette opération représentant près de 18 stations.

Le Président du Conseil général, à travers moi, souhaitent vous remercier de votre participation à l'élaboration de cet agenda qui, je le sais maintenant, sera particulièrement apprécié et je le crois, organisera une petite réception de remise officielle de cet agenda à la SNSM.

Merci de votre écoute.